

**VILLE DE CARLETON SUR MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 5 mars 2007 à 20 h à la salle de réunion de l'hôtel de ville.**

**Présences :** MM. Jean-Eudes Boudreau  
Donald Falardeau  
Rémi Lebreux  
Sandro Cormier  
Mme Marie-Christine Lavergne (absence motivée)  
Michel Lacroix (absence motivée)

**Monsieur Raymond Deslauriers Maire-suppléant, préside la réunion.**

**07-03-56 ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**07-03-57 PROCÈS-VERBAL (5 FÉVRIER)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 5 février 2007 soit accepté tel que présenté.

**07-03-58 PROCÈS-VERBAL (19 FÉVRIER)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2007 soit accepté en y apportant les précisions suivantes :

- *1<sup>ère</sup> : Une correction à la résolution #07-02-44 : à l'effet que la date du 1<sup>er</sup> avril 2007 soit changé pour le 1<sup>er</sup> mai 2007 et que la date du 15 novembre 2007 soit changé pour le 15 octobre 2007.*
- *2<sup>ième</sup> : Le conseil municipal demande de suspendre l'exécution de la résolution #07-02-47 concernant l'achat de la camionnette.*

*« Voir correction sur résolution #07-04-98 de la réunion régulière du 2 avril 2007 »*

**07-03-59 DROIT DE VETO**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE suite au droit de veto exercé par Monsieur le Maire en date du 6 février 2007 concernant la résolution #07-02-31 qui traite du rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, réunion du 31 janvier 2007 et plus précisément à la section #10 concernant la dénomination des noms de rues, le conseil municipal accepte que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme soit adopté dans son intégralité.

**07-03-60**

## **RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux

Et résolu à l'unanimité

QUE les rapports des réunions du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenues les 21 février et 26 février 2007, soient adoptés tels que présentés.

### **07-03-61 DEMANDES EN DÉROGATIONS MINEURES**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE les demandes en dérogations mineures suivantes soient acceptées :

#### **1<sup>er</sup> demande : M. Serge Chapados**

À l'effet de régulariser la marge de recul avant de  $\pm 30$  mètres en regard avec la réglementation actuelle qui exige une marge de recul avant de 12 mètres pour l'immeuble à construire sur le lot #9A-5-1 du rang I, cadastre révisé du canton de Carleton.

#### **2<sup>ième</sup> demande : Restaurant le Héron Inc.**

Restaurant le Héron de Carleton qui demande à augmenter l'empiètement d'un portique dans la cours avant de 1 mètre par rapport à l'empiètement autorisé dans la cours avant qui est de 2 mètres. La localisation de cet immeuble se situe au 561, boul. Perron à Carleton.

#### **3<sup>ième</sup> demande : M. Viateur Caissy**

La dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul avant mesurée qui est de 8,54 mètres alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exige une marge de recul avant de 9 mètres. La localisation de cet immeuble se situe au 151, rue Bélanger à Saint-Omer.

### **07-03-62 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE les projets de règlements suivants sont adoptés :

#### **1) Règlement #2006-91 :**

Règlement modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'autoriser des usages résidentiels à l'intérieur des zones #17 et #18 du plan de zonage.

#### **2) 2<sup>ième</sup> Projet de règlement #2007-99 :**

Règlement modifiant le règlement de zonage #91-123 afin de créer une nouvelle zone industrielle à même la zone M-22 dans le secteur de Saint-Omer.

#### **3) Règlement #2007-100 :**

Règlement modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton et le règlement de zonage #91-123 de l'ancienne Municipalité de Saint-Omer concernant la politique de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

### **07-03-63 RÈGLEMENT #2007-101**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-101, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 862 000 \$, soit adopté.

**07-03-64                    DEMANDES DE PROPOSITIONS**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

    APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise la demande de soumission, par invitation, pour les services professionnels en ingénierie pour le projet de l'Aréna;

QUE le Comité de sélection, ayant pour mandat l'analyse des soumissions, soit composé de Madame Michelyne Leblanc, et Messieurs Martin Gilbert et André Allard.

**07-03-65                    PROJET DE RÈGLEMENT #2007-102**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

    APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement #2007-102, modifiant le règlement de zonage #224-90 afin de permettre l'usage d'une ligne de transport électrique à l'intérieur des zones #91, #93, #96, #97 et #98 du plan de zonage du secteur Carleton, soit adopté.

**07-03-66                    PROJET DE RÈGLEMENT #2007-103**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

    APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement #2007-103, modifiant le règlement sur l'aménagement des plans d'ensemble #229-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'y inclure la zone #69, soit adopté.

**07-03-67                    AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
#2007-104**

Monsieur Rémi Lebreux donne un avis de motion et dépose le 1<sup>er</sup> projet de règlement #2007-104, modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton et modifiant le règlement de zonage #91-123 de l'ancienne Municipalité de Saint-Omer concernant les dimensions et les superficies minimales des bâtiments principaux ainsi que l'ajout de définition de maison unimodulaire et l'installation de maison mobile.

**07-03-68                    HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

    APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE les services professionnels des Architectes Goulet et Lebel sont retenus pour la construction d'un bâtiment sanitaire à la halte routière dans le secteur de Saint-Omer au coût de 3 800 \$.

**07-03-69                    AVIS DE MOTION**

Monsieur Jean-Eudes Boudreau donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement décrétant des travaux d'immobilisations relativement au terrain de Camping et à l'aménagement d'une piste cyclable.

### **07-03-70      DEMANDE À LA CPTAQ (AMENDEMENT)**

CONSIDÉRANT      la demande soumise par M. Sylvain Boudreau à la C.P.T.A.Q. pour une utilisation autre que l'agriculture du lot 24C du rang III, canton Carleton;

CONSIDÉRANT      l'orientation préliminaire de la Commission qui accepterait seulement pour une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT      l'amendement déposé à la Commission par le requérant d'une utilisation autre et aliénation sur l'ensemble du lot;

CONSIDÉRANT      l'appui de la Ville de Carleton-sur-Mer par une résolution #06-12-286 adoptée le 4 décembre 2006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

    APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte la demande à la C.P.T.A.Q. amendée le 23 février 2007 par M. Sylvain Boudreau à l'effet d'étendre à l'ensemble du lot la demande d'utilisation autre que l'agriculture & aliénation et qu'il n'existe pas d'autres endroits en dehors de la zone agricole pour la réalisation du projet du demandeur.

### **07-03-71      DEMANDE À LA CPTAQ**

CONSIDÉRANT QU'      Hydro-Québec, par l'entremise de Cartier Énergie Éolienne Inc, produira de l'électricité à partir d'éoliennes à être implantées sur le terrain de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE      le projet de parc éolien se réalisera sur les terres publiques, en dehors de la zone agricole, située sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QU'      Hydro-Québec a la responsabilité du transport de l'énergie produite par les éoliennes jusqu'au réseau d'électricité existant et, pour ce faire, la construction d'une ligne de transport d'énergie est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE      cette ligne de transport empruntera un tracé en milieu forestier sur des propriétés privées comprises dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE      le tracé choisi par Hydro-Québec est celui n'ayant aucune contrainte sur les activités agricoles et que ce tracé ne peut se réaliser ailleurs que celui proposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

    APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer accepte la demande soumise par Hydro-Québec tout en précisant qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles ailleurs qu'en zone agricole pour la réalisation de ce projet.

### **07-03-72      ADHÉSION – UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier

    APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Île-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 220 \$ représentant le coût de cette cotisation annuelle;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'URLS :

- Monsieur Martin Gilbert, directeur du service des Loisirs;
- Monsieur Sandro Cormier, conseiller municipal.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Île-de-la-Madeleine à effectuer un inventaire des équipements de loisir et de sport de la Ville et de situer l'emplacement de ceux-ci par relevé GPS. Nous mandatons Monsieur Martin Gilbert pour effectuer la visite des emplacements avec l'URLS.

#### **07-03-73 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise le service des Loisirs à présenter les projets requis dans le cadre d'*Emplois d'été Canada*.

#### **07-03-74 FÊTE NATIONALE 2007**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE Monsieur Martin Gilbert, directeur du service des Loisirs, soit autorisé à présenter une demande de financement auprès de la Société Nationale Gaspésie-Île-de-la-Madeleine dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la *Fête Nationale du Québec*.

#### **07-03-75 FINANCEMENT 272 400 \$**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-mer accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Tracadieche pour son emprunt de 272 400 \$ par **billets** en vertu des règlements numéros 273-96, 2006-75 et 2006-90, au pair échéant en série 5 ans comme suit :

11 500 \$	4.50 %	13 mars 2008
12 000 \$	4.50 %	13 mars 2009
12 500 \$	4.50 %	13 mars 2010
13 200 \$	4.50 %	13 mars 2011
223 200 \$	4.50 %	13 mars 2012

QUE les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnés ci-haut.

#### **07-03-76 FINANCEMENT 272 400 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer se propose d'emprunter par **billets** un montant de 272 400 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux ;

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
273-96	92 000
2006-75	89 937
2006-90	90 463

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces **billets** sont émis.

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier

APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la trésorière.

QUE les **billets** seront datés du : 13 mars 2007;

QUE les intérêts sur les **billets** seront payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>1.</b>	11 500	\$
<b>2.</b>	12 000	\$
<b>3.</b>	12 500	\$
<b>4.</b>	13 200	\$
<b>5.</b>	34 100	\$
<b>Après 5 ans</b>	209 500 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**-5 ans** à compter du 13 mars 2007, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 273-96, 2006-45 et 2006-90, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde pour partie de la balance due sur l'emprunt.

#### **07-03-77 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FEU DE CIRCULATION**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer adresse une demande au Ministère des Transports du Québec pour procéder à une analyse de trafic et de procéder à l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Tracadièche et du boul. Perron à Carleton.

#### **07-03-78 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier

APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer, par l'entremise de son service des Loisirs et Sports, dépose une demande de soutien financier pour des travaux de réfection et de remplacement du système de réfrigération au Centre Civique Léopold-Leclerc dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Ministère de l'Éducation, de Loisir et du Sport;

QUE Monsieur Martin Gilbert, directeur du service des Loisirs et Sports, soit autorisé à signer les documents en regard avec la demande de soutien.

**07-03-79                    VENTE DE TERRAIN**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer procède à la vente d'une partie du lot #9-6 du rang I, canton Maria, partie Ouest, par la publication d'un avis public et aucune offre inférieure à 3 000 \$ ne sera considérée.

**07-03-80                    DETTE DE L'ÉCOMUSÉE**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte les modalités proposées par l'Écomusée Tracadièche en regard avec un compte à payer à la Ville de Carleton-sur-Mer au montant de 5 323 \$ à l'effet qu'un premier versement sera effectué en mars 2007 au montant de 1 323 \$ et le solde de 4 000 \$ sera réparti sur les cinq (5) prochaines années en raison d'une tranche de 800 \$ payable en 2008 jusqu'en 2012, sans intérêts.

**07-03-81                    MANDAT AU PROCUREUR**

Il est PROPOSÉ

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer, suite à des plaintes et constatations, mandate M<sup>e</sup> Damien St-Onge à procéder en vertu du règlement sur les nuisances à faire le nettoyage de l'ancienne propriété de Baie-des-Chaleurs Aquaculture à Saint-Omer.

**07-03-82                    LA LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 21 h 10, Monsieur Donald Falardeau propose de lever la réunion.

Accepté.